

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-14
En exercice 24
Présents 21
Votants 23

Séance du 7 janvier 2025

Date de la Convocation
26/12/2024

Date de l'affichage
26/12/2024

Objet de la délibération
Création budget annexe
boulangerie

L'an deux mil vingt-cinq,
et le 7 janvier,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI,
Jacques BONNIER, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER,
Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher
HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET,
Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE,
Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Séverine BRUNET (Procuration à M. BONGINI), Sophie DEMAREST,
Valérie PAROLA (procuration à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Lors de la rédaction de l'arrêté n°39-2024-12-10-0003 de création de la commune nouvelle de VAL -
SONNETTE du 10 décembre 2024, le budget annexe Boulangerie de la commune de Sainte-Agnès n'a pas
été repris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de créer au 01 janvier 2025 un budget annexe nommé Boulangerie (reprise du budget existant de la
commune historique de Sainte-Agnès suite à la fusion au 1er janvier 2025 des communes).

Ses caractéristiques seront les suivantes :

Nomenclature M4, indépendance financière (compte 515), assujettissement à la TVA, et déclaration de TVA
trimestrielle.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 7 janvier 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte


